

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Armeekritik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Parlamentarische Initiative
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Füzesséry, Alexandre
Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Füzesséry, Alexandre; Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Armeekritik, Parlamentarische Initiative, 1996 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Militärorganisation	1
Zivildienst und Dienstverweigerung	1

Abkürzungsverzeichnis

SiK-NR Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
EMRK Europäische Menschenrechtskonvention

CPS-CN Commission de la politique de sécurité du Conseil national
CEDH Convention européenne des droits de l'homme

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Militärorganisation

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 14.12.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le Conseil national a décidé de ne pas donner suite à une initiative parlementaire Jeanprêtre (ps, VD) déposée en 1995 suite aux événements susmentionnés et demandant l'abolition de la justice militaire. La majorité des députés a en effet estimé que seuls des juges en gris-vert étaient à même de juger à bon escient les délits commis dans le cadre de l'armée, ceux-ci étant, depuis l'introduction du service civil, à plus de 90% de nature strictement militaire. Face à l'accusation souvent entendue de justice corporative peu encline à l'impartialité, la majorité bourgeoise de la grande chambre a également souligné le caractère à ses yeux particulièrement démocratique de la composition des cours militaires, ces dernières comprenant des officiers, des sous-officiers et des soldats.¹

Zivildienst und Dienstverweigerung

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 25.09.2019
DIANE PORCELLANA

Par 124 voix contre 52 et 3 abstentions, le Conseil national a décidé de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire déposée par Lisa Mazzone (verts, GE). Elle demandait **l'abrogation des jugements pénaux prononcés de 1968 à 1996 contre les objecteurs de conscience**. Plus de 12'000 jeunes ont été condamnés et auraient par la suite subis des discriminations, alors que les Etats étaient tenus d'accorder le droit à l'objection de conscience, selon l'art. 9 CEDH, dès 1967.

Lors de l'examen préalable, la CPS-CN avait jugé la réhabilitation inopportune. Rappelant les différentes adaptations de l'infraction de refus de servir, la pénalisation du refus de servir traduisait la volonté populaire de l'époque. L'examen de conscience a posteriori aurait, en cas de réhabilitation, engendré une charge de travail disproportionnée pour la Confédération. C'est pourquoi, elle proposait par 17 voix contre 8, de ne pas donner suite à l'initiative. Au contraire, une minorité estimait nécessaire de reconnaître le tort moral subi par ces personnes.²

1) 24 Heures, 6.12 et 14.12.96.; BO CN, 1996, p. 2376 ss.

2) BO CN, 2019, p.1868s; Rapport CPS-CN du 30.4.19